Direction de l'Urbanisme
Service Ressources et Système d'Information Urbanisme (SeRSIU)



Fenouillet

Plan Local d'Urbanisme

- 2ème Modification du POS approuvée par délibération du 23/06/2011
- Révision du POS approuvée par délibération du 27/06/2013
- Mise à jour du PLU par arrêté du 13/12/2013
- Mise en compatibilité du PLU par arrêté du 04/01/2016
- Mise en compatibilité du PLU par arrêté du 24/10/2017
- Mise à jour du PLU par arrêté du 08/03/2018

Mise à jour du PLU
par arrêté du 10/03/2022

5 - Annexes

5.3 Autres annexes

5.3.5. Périmètre du plan de prévention du risque technologique « Total Gaz »

Fenouillet
sur Canal et Garonne

toulouse métropole

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

Délibération n°DEL-19-0479

Communes de Fenouillet et Saint-Alban - Secteur de l'ancien périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques "Total Gaz" : Instauration d'un périmètre d'études au titre de l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme

L'an deux mille dix-neuf le jeudi vingt-sept juin à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	117
Procurations :	16
Date de convocation :	21 juin 2019

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE,

	M. Olivier ARSAC, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Laurent LESGOURGUES, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Vincent TERRAIL-NOVES	Emilion ESNAULT
M. Maurice GRENIER	Robert MEDINA
M. Philippe PLANTADE	Thierry FOURCASSIER
M. Grégoire CARNEIRO	Sacha BRIAND
M. Patrick JIMENA	Cécile RAMOS
Mme Elisabeth MAALEM	Josiane MOURGUE
M. Jacques DIFFIS	Raymond-Roger STRAMARE
M. Bernard SOLERA	Nicole MIQUEL-BELAUD
M. Jean-Jacques BOLZAN	Ghislaine DELMOND
M. François CHOLLET	Francis GRASS
Mme Vincentella DE COMARMOND	Claude TOUCHEFEU
Mme Christine ESCOULAN	Christophe ALVES
Mme Isabelle HARDY	Pierre COHEN
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
Mme Marthe MARTI	Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
Mme Dorothée NAON	Bertrand SERP

Conseillers excusés

Blagnac	M. Bernard LOUMAGNE

Délibération n° DEL-19-0479

Communes de Fenouillet et Saint-Alban - Secteur de l'ancien périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques "Total Gaz" : Instauration d'un périmètre d'études au titre de l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme

Exposé

Les communes de Fenouillet et de Saint Alban, deux communes du Nord de Toulouse Métropole, étaient concernées par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) « Total Gaz » approuvé le 26/06/2017. Ce PPRT couvrait une partie du secteur d'activités Lalande Fenouillet, au cœur du pôle d'activités Nord. Le PPRT a été abrogé par arrêté préfectoral du 19/10/2018, suite au départ de la société FINAGAZ. Or, ce secteur est une zone à fort enjeu économique, notamment sur les activités productives (artisanat, industrie, logistique), et fait l'objet de nombreuses demandes d'implantation d'entreprises. Il s'articule en outre autour de la M 820 (ex RD 820), axe structurant du Nord Toulousain, qui fait actuellement l'objet d'une étude préliminaire pour sa requalification sur toute sa partie métropolitaine, soit sur une longueur de 16,8 km et sur une largeur de 500 mètres de part et d'autre de l'axe.

L'abrogation du PPRT peut avoir des conséquences importantes au niveau de l'urbanisation dans un contexte de forte pression foncière, sans encadrement réglementaire adapté, puisque ce secteur, jusqu'alors uniquement contraint par le PPRT, est en zone urbaine dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole.
C'est pour cette raison, et pour veiller à une cohérence d'aménagement d'ensemble, que les communes de Fenouillet et de Saint-Alban ont souhaité lancer une étude intercommunale sur ce secteur.

Cette étude devra répondre aux enjeux suivants :

- l' intégration urbaine et paysagère des nouvelles constructions en lien avec l'entrée de ville de Fenouillet et Saint-Alban et la M 820 ;
- la prise en compte de l'environnement au regard du contexte relativement dégradé afin de permettre une amélioration de ce dernier;
- l'optimisation du foncier en termes d'accueil et de recomposition foncière ;
- la requalification et la programmation économique du secteur (industrie, artisanat, et/ou commerce);
- la problématique de l'accessibilité et des déplacements eu égard aux enjeux identifiés par l'étude sur la M820 à savoir notamment l'absence d'aménagement en faveur des modes actifs, des transports en commun et des espaces publics ;
- la problématique des réseaux d'eau potable, eaux usées et pluviales.

L'étude intercommunale a été lancée par Toulouse Métropole dès le début de l'année 2019. Les premiers éléments de diagnostic confirment l'importance de la pression foncière, du positionnement stratégique de cette zone au niveau économique et de la nécessité d'une réflexion urbaine. Il importe, dans ce contexte, d'éviter que des projets, qui émergeraient sans coordination dans ce secteur actuellement ouvert à l'urbanisation au PLUi-H (Zone UA), ne viennent compromettre et rendre plus onéreux le développement harmonieux de celui-ci à moyen et long terme.
Ainsi, au regard des enjeux énoncés ci-avant, il est proposé d'instaurer un périmètre d'études au titre de l'article L 424-1 du Code de l'urbanisme, sur le secteur PPRT « Total Gaz », tel que défini dans le document joint en annexe.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les dispositions de l'article L 424-1 et R 424-24,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets urbains du mardi 28 mai 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1
D'instaurer un périmètre au titre de l'article L 424-1 du Code de l'Urbanisme, sur le secteur de l'ancien PPRT « Total Gaz » situé sur les communes de Fenouillet et de Saint-Alban, tel que délimité dans le document annexé à la présente délibération.

Article 2
De procéder à l'affichage de la présente délibération au siège de Toulouse Métropole et dans les mairies de Fenouillet et de Saint-Alban durant un mois.

Article 3
D'indiquer qu'une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

Article 4
De préciser que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat.

Article 5
Le dossier est tenu à disposition du public au siège de Toulouse Métropole 6, Rue René Leduc - BP35821, 31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo), à la Mairie de Fenouillet Place Alexandre Olives – 31151 FENOUILLET, et à la mairie de Saint-Alban Square Georges Brassens-31140 SAINT-ALBAN, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Résultat du vote :

Pour	133
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le

Reçue à la Préfecture le 08/07/2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

DEL-19-0479

toulouse métropole

FENOUILLET/ SAINT ALBAN

Instauration d'un périmètre d'études
au titre de l'article L424.1 du code de l'urbanisme

Le 09/04/2019
Echelle: 1/3000e